

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00908

Numéro SIREN : 388 395 287

Nom ou dénomination : EXPERTS ET PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003681

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/003681**
n°de gestion : **1992B00908**
n°SIREN : **388 395 287 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 29/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

EXPERTS ET PARTENAIRES - Société par actions simplifiée
7 rue de la Poste 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1355714

Désignation de l'entreprise : SAS EXPERTS ET PARTENAIRES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 7 Rue de la Poste		38170 SEYSSINET PARISET	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 38839528700039		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 31 08 2017	
		N-1 31 08 2016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 15 133		AG 9 271 5 862 1 287	
Fonds commercial (1) AH 1 041 681		AI 1 041 681 1 041 681	
Autres immobilisations incorporelles AJ 96 153		AK 36 676 59 477 64 977	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT 232 970		AU 193 887 39 083 57 737	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU 6 198		CV 3 298 2 900 2 900	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD 10		BE 10 10	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières BH 23 930		BI 23 930 23 930	
TOTAL (II) BJ 1 416 075		BK 243 132 1 172 943 1 192 521	
Matières premières, approvisionnements BL 6 296		BM 6 296 6 160	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 467 639		BY 55 690 411 949 333 924	
Autres créances (3) BZ 80 776		CA 80 776 60 279	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE 494 000	
Disponibilités CF 1 613 445		CG 1 613 445 1 031 617	
Charges constatées d'avance (3)* CH 17 603		CI 17 603 23 266	
TOTAL (III) CJ 2 185 759		CK 55 690 2 130 069 1 949 246	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 3 601 834		IA 298 823 3 303 012 3 141 767	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	
(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété *		Stocks	
Immobilisations		Créances	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé366.....100)	DA	366 100	366 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	362 695	362 695
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	36 496	36 496
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 397 820	1 223 892
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	152 247	173 928
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 315 358	2 163 111
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 327	55 997
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 520	2 520
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	148 082	142 734
	Dettes fiscales et sociales	DY	450 132	426 946
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 799	9 856
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	318 794	340 603
	TOTAL (IV)	EC	987 653	978 656
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 303 012	3 141 767
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	961 978	951 541
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS EXPERTS ET PARTENAIRES						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens*	FD		FE		FF	
				services*	FG	2 515 027	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 515 027	FK		FL	2 515 027	2 449 096	
	Production stockée*				FM	136	(18)		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	4 000	3 600		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	99 439	91 293		
	Autres produits (1) (11)				FQ	534	717		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 619 136	2 544 688
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 074 034	991 782
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	42 170	38 894
	Salaires et traitements*						FY	842 148	787 758
	Charges sociales (10)						FZ	436 892	444 561
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	41 142	46 829	
				- dotations aux provisions		GB			
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	25 297	28 935	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	9 853	15 248
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 471 536	2 354 007
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	147 600	190 681	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	9 905	8 639
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	15 391	7 252
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	25 296	15 891
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 021	1 666
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 021	1 666
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	24 275	14 225	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	171 875	204 907	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3 148	1 090		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	3 148	1 090		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	522	3 664		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	522	3 664		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 626	(2 574)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise									(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *									(X)	HK	22 254	28 404		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 647 580	2 561 669		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 495 333	2 387 741		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	152 247	173 928		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières							HY				
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	{ - Crédit bail mobilier *							HP				
			{ - Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	9 905	8 639	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G I)									HX			
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1	76 815	87 922	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires		A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Amendes et pénalités										367				
Régularisation comptes tiers										155		3 148		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXPERTS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 366 100 euros
Siège social : 7 rue de la Poste, 38170 SEYSSINET PARISSET
388 395 287 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 AOUT 2017

Pour copie conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a large loop, positioned below the text 'Le Président'.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 303 011.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 515 027.04 Euros et dégageant un bénéfice de 152 247.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Le CICE de l'année civile 2016 s'élève à 35 762 euros et a été comptabilisé en déduction de la charge d'impôt sur les sociétés. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 178 571		5 862
Installations générales agencements aménagements divers	134 724		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	107 574		15 701
TOTAL	242 298		15 701
Autres participations	6 198		
Autres titres immobilisés	10		
Prêts, autres immobilisations financières	23 930		
TOTAL	30 138		
TOTAL GENERAL	1 451 007		21 563

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		31 466	1 152 967	1 152 967
Installations générales agencements aménagements divers			134 724	134 724
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		25 030	98 246	98 246
TOTAL		25 030	232 970	232 970
Autres participations			6 198	6 198
Autres titres immobilisés			10	10
Prêts, autres immobilisations financières			23 930	23 930
TOTAL			30 138	30 138
TOTAL GENERAL		56 495	1 416 075	1 416 075

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	70 626	6 787	31 466	45 947
Installations générales agencements aménagements divers	106 472	16 796		123 268
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	78 089	17 559	25 030	70 618
TOTAL	184 561	34 355	25 030	193 887
TOTAL GENERAL	255 187	41 142	56 495	239 834

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 787				
Instal.générales agenc.aménag.divers	16 796				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 082	5 477			
TOTAL	28 878	5 477			
TOTAL GENERAL	35 665	5 477			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	3 298				3 298
Sur comptes clients	53 018	25 297	22 625		55 690
TOTAL	56 316	25 297	22 625		58 989
TOTAL GENERAL	56 316	25 297	22 625		58 989
Dont dotations et reprises d'exploitation		25 297	22 625		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23 930		23 930
Clients douteux ou litigieux	28 462	28 462	
Autres créances clients	439 177	439 177	
Impôts sur les bénéfices	48 302	48 302	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 992	19 992	
Débiteurs divers	12 482	12 482	
Charges constatées d'avance	17 603	17 603	
TOTAL	589 948	566 018	23 930

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	534	534		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	63 794	38 119	25 675	
Emprunts et dettes financières divers	2 520	2 520		
Fournisseurs et comptes rattachés	148 082	148 082		
Personnel et comptes rattachés	178 795	178 795		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	132 350	132 350		
Taxe sur la valeur ajoutée	108 468	108 468		
Autres impôts taxes et assimilés	30 520	30 520		
Autres dettes	3 799	3 799		
Produits constatés d'avance	318 794	318 794		
TOTAL	987 653	961 978	25 675	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 637			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	25.0000	14 644			14 644

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle	50 000		991 681	1 041 681	
Total	50 000		991 681	1 041 681	

Conformément au règlement ANC n°2015-06, il a été procédé à un test de dépréciation du fonds commercial.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	15 133	100.00
Usufruit SCI	96 153	5.72

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours ont été évalués par différence entre :

- la facturation émise sur les missions non terminées au 31/08/2017,
- et le temps passé par les collaborateurs, valorisé à un taux moyen charges sociales incluses, et majoré d'un coefficient de structure.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	46 140
Autres créances	451
Total	46 591

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 532
Dettes fiscales et sociales	293 131
Autres dettes	2 118
Total	351 314

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 603
Total	17 603
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	318 794
Total	318 794

Les produits constatés d'avance ont été évalués par différence entre :

- la facturation émise sur les missions non terminées au 31/08/2017,
- et le temps passé par les collaborateurs, valorisé à un taux moyen charges sociales incluses, et majoré d'un coefficient de structure.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ASSIST'EXPERTS	10 368	100.00	3 097
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- PARTENAIRES & PATRIMOINE	23 247	19.00	13 247
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation comptes tiers	3 148	771800
Total	3 148	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	367	671200
- Régularisation comptes tiers	155	671800
Total	522	

Transferts de charges

(PCG Art 831-2/13)

Nature	Montant
IJSS	486
Remboursements formations	3 560
Refacturation débours juridiques	17 086
Refacturation débours EDI	14 087
Sous-location immobilière	13 579
Refacturation frais de déplacement	5 217
Refacturation mise à disposition	22 800
Total	76 815

EXPERTS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 366 100 euros
Siège social : 7 rue de la Poste, 38170 SEYSSINET PARISSET
388 395 287 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 FEVRIER 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 152 247,12 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - A la dotation intégrale de la réserve légale, la somme de | 114,23 € |
| - Le solde, à la réserve facultative, soit la somme de | 152 132,89 € |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2014 :
Néant.

Exercice clos le 31 août 2015 :
Néant.

Exercice clos le 31 août 2016 :
Néant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 février 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président





**EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

7 Rue de la Poste
38170 SEYSSINET PARISSET
RCS GRENOBLE 388 395 287

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- 31 AOUT 2017 -

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

Aux associés,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXPERTS ET PARTENAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Fonds commercial » de l'annexe des comptes annuels concernant le traitement du fonds commercial.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les créances clients et comptes rattachés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Grenoble, le 9 février 2018

Le Commissaire aux Comptes

Bourguignon Audit Associés

B2A



Gilles BOURGUIGNON

SAS EXPERTS ET PARTENAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;